

MÉMENTO DES MARCHÉS PUBLICS ET DES PPP

CODE

Patrick THIEL
Avocat au barreau de Bruxelles
www.equal-partners.eu

Le Code tient compte des modifications réglementaires jusqu'au 1^{er} janvier 2023.

Editeur responsable : Bas Kniphorst

© 2023 Wolters Kluwer Belgium SA
Zénobe Gramme (bâtiment G)
Square des Conduites d'Eau 9-10
4031 Liège

Service clientèle et adresse de correspondance :

Motstraat 30
2800 Malines
Tél. : 015 78 76 00
client.BE@wolterskluwer.com
www.wolterskluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2023/2664/128
ISBN 978-94-03-02811-8
BP/MEMACO-PI23001

Table des matières

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES	19
LOI DU 17 JUIN 2016 RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS	21
<i>Titre 1^{er}. Disposition introductive, définitions et principes généraux</i>	21
Chapitre 1 ^{er} . Disposition introductive et définitions	21
Chapitre 2. Principes généraux	26
<i>Titre 2. Marchés publics dans les secteurs classiques</i>	33
Chapitre 1 ^{er} . Champ d'application	33
Section 1 ^{re} . Champ d'application ratione personae	33
Section 2. Champ d'application ratione materiae	33
Sous-section 1 ^{re} . Disposition générale	33
Sous-section 2. Marchés mixtes	34
Sous-section 3. Exclusions	35
Chapitre 2. Procédures de passation	40
Chapitre 3. Techniques et instruments pour les marchés électroniques et agrégés	48
Chapitre 4. Déroulement de la procédure	53
Section 1 ^{re} . Préparation	53
Section 2. Publication et transparence	59
Section 3. Choix des participants et attribution des marchés	60
Section 4. Attribution du marché	68
Chapitre 5. Exécution du marché	70
Chapitre 6. Services sociaux et autres services spécifiques	71
Chapitre 7. Marchés publics de faible montant	73
<i>Titre 3. Marchés publics dans les secteurs spéciaux</i>	73
Chapitre 1. Champ d'application	73
Section 1 ^{re} . Champ d'application ratione personae	73
Section 2. Champ d'application quant aux activités visées	74
Section 3. Marchés mixtes	76
Sous-section 1 ^{re} . Marchés mixtes couvrant la même activité	76
Sous-section 2. Marchés mixtes couvrant plusieurs activités	76
Sous-section 3. Marchés mixtes comportant des aspects ayant trait à la défense ou à la sécurité	77
Section 5. Exclusions	78
Sous-section 1 ^{re} . Exclusions applicables à toutes les entités adjudicatrices et exclusions spéciales pour les secteurs de l'eau et de l'énergie	78
Sous-section 2. Exclusion dans les domaines de la défense et de la sécurité	79
Sous-section 3. Coopération, entreprises liées et coentreprises	79
Sous-section 4. Activités directement exposées à la concurrence	80
Chapitre 2. Procédures de passation	80
Chapitre 3. Techniques et instruments pour les marchés électroniques et agrégés	87
Chapitre 4. Déroulement de la procédure	89
Section 1 ^{re} . Préparation	89
Section 2. Publication et transparence	91
Section 3. Choix des participants et attribution des marchés	93
Sous-section 1 ^{re} . Principes généraux	93
Sous-section 2. Qualification et sélection qualitative	94
Sous-section 3. Attribution du marché	96
Section 4. Offres contenant des produits originaires des pays tiers et relations avec ceux-ci	96
Chapitre 5. Exécution du marché	97

Chapitre 6. Services sociaux et autres services spécifiques	98
Chapitre 7. Marchés publics de faible montant	100
Titre 4. Gouvernance	100
Titre 5. Dispositions finales, modificatives, abrogatoires et diverses	103
Chapitre 1 ^{er} . Dispositions diverses	103
Chapitre 2. Dispositions modificatives et abrogatoires	107
Modification de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales	107
Abrogation de l'article 3/1 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales	107
Modifications de la loi défense et de la sécurité	107
Modifications de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services	109
Modifications de l'arrêté royal du 13 juillet 2014 relatif aux exigences d'efficacité énergétique dans le cadre de certains marchés publics portant sur l'acquisition de produits, de services et de bâtiments	109
Coordination	109
[Chapitre 2/1. Dispositions transitoires]	109
Chapitre 3. Entrée en vigueur	110
ARRÊTÉ ROYAL DU 10 MARS 1998 ORGANISANT LA COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS	119
ARRÊTÉ ROYAL DU 14 MARS 2002 RELATIF AUX CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS CONCERNANT LES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES	121
ARRÊTÉ ROYAL DU 14 JANVIER 2013 ÉTABLISSANT LES RÈGLES GÉNÉRALES D'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS [...]	123
Chapitre 1 ^{er} . Dispositions générales	123
Chapitre 2. Dispositions communes aux marchés de travaux, de fournitures et de services	127
Section 1 ^{re} . Cadre général	127
Section 2. Droits intellectuels	133
Section 3. Garanties financières	134
Section 4. Documents du marché	138
Section 5. Modifications au marché	139
Section 6. Contrôle et surveillance du marché	145
Section 7. Moyens d'action de l' [adjudicateur]	146
Section 8. [...]	149
Section 9. [...]	150
Section 10. Fin du marché	150
Section 11. Conditions générales de paiement	152
Section 12. Actions judiciaires	155
Chapitre 3. Dispositions propres aux marchés de travaux	155
Section 1 ^{re} . Dispositions communes à tous les marchés de travaux	155
Section 2. [...]	167
Chapitre 4. [...]	167
Chapitre 5. Dispositions propres aux marchés de fournitures	168
Section 1 ^{re} . Dispositions communes à tous les marchés de fournitures	168
Section 2. Dispositions complémentaires pour les marchés de fournitures sous forme d'achat	172
Section 3. Dispositions complémentaires pour les marchés de fournitures sous forme de location, location-vente ou crédit-bail	174
Chapitre 6. Dispositions propres aux marchés de services	175
Chapitre 7. Dispositions finales	180

ARRÊTÉ ROYAL DU 3 AVRIL 2013 [RELATIF À L'INTERVENTION DU CONSEIL DES MINISTRES, AUX DÉLÉGATIONS DE POUVOIR ET AUX HABILITATIONS EN MATIÈRE DE PASSATION ET D'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS, DES CONCOURS ET DES CONCESSIONS AU NIVEAU FÉDÉRAL]	183
Chapitre 1 ^{er} . Définitions	183
Chapitre 2. Intervention du Conseil des Ministres	183
Chapitre 3. Délégations de pouvoir en matière de passation et d'exécution des marchés publics, des [concours] et des concessions [...]	185
Chapitre 4. Habilitation en matière de passation et d'exécution des marchés publics, des [concours] et des concessions [...] en cas d'application de l'[article 6 de la loi "marchés publics", l'article 26 de la loi "concessions"] et de l'article 9 de la loi du 13 août 2011	187
Chapitre 5. Dispositions communes	187
Chapitre 6. Disposition finale	188
ARRÊTÉ ROYAL DU 13 JUILLET 2014 [RELATIF AUX EXIGENCES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE CADRE DE CERTAINS MARCHÉS PUBLICS ET CONTRATS DE CONCESSION PORTANT SUR L'ACQUISITION DE PRODUITS, DE SERVICES ET DE BÂTIMENTS]	189
Chapitre 1 ^{er} . Dispositions générales	189
Chapitre 2. Application obligatoire des exigences en matière d'efficacité énergétique	190
Section 1 ^{re} . Champ d'application	190
Section 2. Exigences en matière d'efficacité énergétique des produits liés à l'énergie, des équipements de bureaux et des pneumatiques	190
Section 3. Exigences en matière d'efficacité énergétique des bâtiments	191
Chapitre 3. Application volontaire des exigences en matière d'efficacité énergétique	191
Chapitre 4. Dispositions finales	191
ARRÊTÉ ROYAL DU 18 AVRIL 2017 RELATIF À LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DANS LES SECTEURS CLASSIQUES	193
<i>Titre 1^{er}. Dispositions générales</i>	193
Chapitre 1 ^{er} . Définitions, taxe sur la valeur ajoutée et champ d'application	193
Section 1 ^{re} . Disposition liminaire	193
Section 2. Définitions	193
Section 3. Taxe sur la valeur ajoutée	194
Section 4. Champ d'application	194
Chapitre 2. Estimation du montant du marché	194
Chapitre 3. Publicité	196
Section 1 ^{re} . Règles générales de publicité	196
Section 2. Seuils européens	197
Section 3. Publicité européenne	198
Sous-section 1 ^{re} . Règles générales	198
Sous-section 2. Services sociaux et autres services spécifiques	199
Section 4. Publicité belge	199
Sous-section 1 ^{re} . Règles générales	199
Sous-section 2. Services sociaux et autres services spécifiques	200
Chapitre 4. Détermination et composantes des prix	200
Chapitre 5. Correction des erreurs et vérification des prix ou des coûts	202
Chapitre 6. Le document unique de marché européen (DUME) et la déclaration implicite sur l'honneur	205
Chapitre 7. Règles applicables aux signatures et aux moyens de communication	206
Chapitre 8. Options	208
Chapitre 9. Lots	209
Chapitre 10. Conflits d'intérêts - Tourniquet	209
Chapitre 11. Dépôt des demandes de participation et des offres	209
Section 1 ^{re} . Invitation des candidats sélectionnés à introduire une offre	209
Section 2. Modalités d'introduction des demandes de participation et des offres	209

Section 3. Introduction et report	210
Section 4. Délai d'engagement	211
Chapitre 12. Sélection des candidats et des soumissionnaires	211
Section 1 ^{re} . Dispositions générales	211
Section 2. Motifs d'exclusion	211
Section 3. Critères de sélection, recours à des sous-traitants et autres entités	214
Chapitre 13. Modalités d'examen des offres et régularité des offres	219
Titre 2. Attribution en procédure ouverte et en procédure restreinte	220
Chapitre 1 ^{er} . Forme et contenu des offres	220
Chapitre 2. Métré récapitulatif et inventaire	221
Chapitre 3. Interprétation, erreurs et omissions	221
Chapitre 4. Dépôt et ouverture	222
Chapitre 5. Correction des offres	222
Chapitre 6. Attribution du marché	224
Chapitre 7. Conclusion du marché	225
Titre 3. Attribution en procédure négociée sans publication préalable et en procédure concurrentielle avec négociation	225
Chapitre 1 ^{er} . Seuils spécifiques	225
Chapitre 2. Déroulement et conclusion du marché	226
Chapitre 3. Utilisation de la procédure concurrentielle avec négociation après une première procédure infructueuse	227
Titre 4. Attribution en dialogue compétitif	227
Titre 5. Marchés et procédures spécifiques et complémentaires	227
Chapitre 1 ^{er} . Système d'acquisition dynamique	227
Chapitre 2. Enchère électronique	228
Chapitre 3. Catalogues électroniques	229
Chapitre 4. Concours	230
Section 1 ^{re} . Conditions d'application et jury	230
Section 2. Estimation et publicité	231
Titre 6. Marchés publics de faible montant	232
Titre 7. Marchés publics pour la désignation d'un avocat dans le cadre de la représentation légale ou en vue de la préparation d'une procédure	232
Titre 8. Dispositions finales, abrogatoires, transitoires et d'entrée en vigueur	232
ARRÊTÉ ROYAL DU 22 DÉCEMBRE 2017 RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS FÉDÉRAUX CENTRALISÉS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE FÉDÉRALE D'ACHATS	251
Chapitre I ^{er} . Définitions	251
Chapitre II. Champ d'application	251
Chapitre III. Acteurs de la politique fédérale d'achat	252
Chapitre IV. Principes de travail de la politique fédérale d'achats	254
Chapitre V. Modalités de fonctionnement	254
Section I ^{ère} . Généralités	254
Section II. Identification des opportunités de coopération	255
Section III. Intégration des besoins	255
Section IV. Passation	255
Chapitre VI. Contrôle	256
Chapitre VII. Litiges	256
Chapitre VIII. Disposition transitoire, entrée en vigueur, dispositions finales	256

ARRÊTÉ ROYAL DU 29 NOVEMBRE 2022 RELATIF À L'OCTROI D'UNE AVANCE DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS EN RAISON DE LA CRISE ÉCONOMIQUE SUITE À LA GUERRE EN UKRAINE	257
2. MOTIVATION ET RECOURS	259
LOI DU 17 JUIN 2013 [RELATIVE À LA MOTIVATION, À L'INFORMATION ET AUX VOIES DE RECOURS EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS, DE CERTAINS MARCHÉS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ET DE CONCESSIONS]	261
<i>Titre I^{er}. Dispositions générales et définitions</i>	261
<i>Titre II. La motivation, l'information et les voies de recours pour les marchés publics relevant de la loi [relative aux marchés publics] [et pour les concessions relevant de la loi relative aux concessions]</i>	262
Chapitre 1 ^{er} . Marchés [et concessions] atteignant les seuils européens	262
Section 1 ^{re} . Champ d'application	263
Section 2. Décision motivée	263
Section 3. Information des candidats, des participants et des soumissionnaires	265
Section 4. Délai d'attente	267
Section 5. Procédures de recours	268
Sous-section 1 ^{re} . Annulation	268
Sous-section 2. Suspension	268
Sous-section 3. Dommages et intérêts	269
Sous-section 4. Déclaration d'absence d'effets	269
Sous-section 5. Sanctions de substitution	271
Sous-section 6. Délais de recours	272
Sous-section 7. Instances de recours	273
Chapitre 2. Marchés [et concessions] n'atteignant pas les seuils européens	274
Section 1 ^{re} . Champ d'application	274
Section 2. Décision motivée, information des candidats, des participants et des soumissionnaires et délai d'attente	274
Section 3. Procédures de recours	277
Chapitre 3. Mécanisme correcteur	277
<i>Titre III. La motivation, l'information et les voies de recours pour les marchés publics relevant de la loi [défense et sécurité]</i>	278
Chapitre 1 ^{er} . Marchés atteignant les seuils européens	278
Section 1 ^{re} . Champ d'application	278
Section 2. Décision motivée	278
Section 3. Information des candidats, des participants et des soumissionnaires	280
Section 4. Délai d'attente	281
Section 5. Procédures de recours	282
Sous-section 1 ^{re} . Annulation	282
Sous-section 2. Suspension	282
Sous-section 3. Dommages et intérêts	283
Sous-section 4. Déclaration d'absence d'effets	283
Sous-section 5. Sanctions de substitution	285
Sous-section 6. Délais de recours	286
Sous-section 7. Instances de recours	287
Chapitre 2. Marchés n'atteignant pas les seuils européens	287
Section 1 ^{re} . Champ d'application	287
Section 2. Décision motivée, information des candidats, des participants et des soumissionnaires et délai d'attente	288
Section 3. Procédures de recours	288
Chapitre 3. Mécanisme correcteur	288

<i>Titre IV. Chapitre unique Dispositions finales</i>	289
LOI DU 29 JUILLET 1991 RELATIVE À LA MOTIVATION FORMELLE DES ACTES ADMINISTRATIFS	291
3. AGRÉATION	293
LOI DU 20 MARS 1991 ORGANISANT L'AGRÉATION D'ENTREPRENEURS DE TRAVAUX	295
Chapitre I ^{er} . Dispositions générales	295
Chapitre II. Agréation	295
Chapitre III. Transfert d'agréation	299
Chapitre IV. Commission d'agréation	299
Chapitre V. Révision de l'agréation	300
Chapitre VI. Déclassement, suspension et retrait de l'agréation	301
Chapitre VII. Dérogations	302
Chapitre VIII. Dispositions pénales	302
Chapitre IX. Dispositions finales	302
ARRÊTÉ ROYAL DU 26 SEPTEMBRE 1991 FIXANT CERTAINES MESURES D'APPLICATION DE LA LOI DU 20 MARS 1991 ORGANISANT L'AGRÉATION D'ENTREPRENEURS DE TRAVAUX	305
Chapitre I ^{er} . Définition et seuil d'application	305
Chapitre II. Classement selon le montant de la soumission	305
Chapitre III. Classement suivant les catégories et sous-catégories de travaux	306
Chapitre IV. La procédure	308
Chapitre V. Agréation	309
Chapitre VI. Transfert d'une agréation	312
Chapitre VII. Sanctions	313
Chapitre VIII. Dérogations	313
Chapitre IX. Dispositions transitoires	313
ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 27 SEPTEMBRE 1991 DÉFINISSANT LE CLASSEMENT DES TRAVAUX SELON LEUR NATURE EN CATÉGORIES ET SOUS-CATÉGORIES RELATIVEMENT À L'AGRÉATION DES ENTREPRENEURS	315
ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 27 SEPTEMBRE 1991 RELATIF AUX DOCUMENTS À PRODUIRE LORS DE DEMANDES D'AGRÉATION, D'AGRÉATION PROVISOIRE, DE TRANSFERT D'AGRÉATION OU DE L'APPRÉCIATION DES PREUVES REQUISES EN APPLICATION DE L'[ARTICLE 3, ALINÉA 1^{ER}], DE LA LOI DU 20 MARS 1991 ORGANISANT L'AGRÉATION D'ENTREPRENEURS DE TRAVAUX	323
4. SECTEURS SPÉCIAUX	327
ARRÊTÉ ROYAL DU 18 JUIN 2017 RELATIF À LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DANS LES SECTEURS SPÉCIAUX	329
<i>Titre 1^{er}. Dispositions générales</i>	329
Chapitre 1 ^{er} . Définition, taxe sur la valeur ajoutée et champ d'application	329
Section 1 ^{ère} . Disposition liminaire	329
Section 2. Définitions	329
Section 3. Taxe sur la valeur ajoutée	330
Section 4. Champ d'application	330
Chapitre 2. Estimation du montant du marché	331
Chapitre 3. Publicité	332
Section 1 ^{ère} . Règles générales de publicité	332
Section 2. Seuils européens	333
Section 3. Publicité européenne	334
Sous-section 1 ^{ère} . Règles générales	334
Sous-section 2. Services sociaux et autres services spécifiques	335

Section 4. Publicité belge	336
Sous-section 1 ^{ère} . Règles générales	336
Sous-section 2. Services sociaux et autres services spécifiques	337
Chapitre 4. Détermination et composantes des prix	337
Chapitre 5. Correction des erreurs et vérification des prix ou des coûts	339
Chapitre 6. Le document unique de marché européen (DUME) et la déclaration implicite sur l'honneur	342
Chapitre 7. Règles applicables aux signatures et aux moyens de communication	343
Chapitre 8. Options	345
Chapitre 9. Lots	346
Chapitre 10. Dépôt des demandes de participation et des offres	346
Section 1 ^{ère} . Invitation des candidats sélectionnés à introduire une offre	346
Section 2. Modalités d'introduction des demandes de participation et des offres	346
Section 3. Introduction et report	347
Section 4. Délai d'engagement	347
Chapitre 11. Choix des participants	348
Section 1 ^{ère} . Dispositions générales	348
Section 2. Motifs d'exclusion	348
Section 3. Critères de sélection, recours à des sous-traitants et autres entités	348
Chapitre 12. Régularité des offres	351
<i>Titre 2. Attribution en procédure ouverte et en procédure restreinte</i>	352
Chapitre 1 ^{er} . Forme et contenu des offres	352
Chapitre 2. Métré récapitulatif et inventaire	353
Chapitre 3. Interprétation, erreurs et omissions	353
Chapitre 4. Dépôt et ouverture	354
Chapitre 5. Correction des offres	354
Chapitre 6. Attribution du marché	356
Chapitre 7. Conclusion du marché	356
<i>Titre 3. Attribution en procédure négociée sans mise en concurrence préalable et en procédure négociée avec mise en concurrence préalable</i>	357
Chapitre 1 ^{er} . Seuils spécifiques	357
Chapitre 2. Déroulement et conclusion du marché	357
<i>Titre 4. Attribution en dialogue compétitif</i>	358
<i>Titre 5. Marchés et procédures spécifiques et complémentaires</i>	358
Chapitre 1 ^{er} . Système d'acquisition dynamique	358
Chapitre 2. Enchère électronique	359
Chapitre 3. Catalogues électroniques	361
Chapitre 4. Concours	361
Section 1 ^{ère} . Conditions d'application et jury	361
Section 2. Estimation et publicité	362
<i>Titre 6. Exclusion relative aux activités directement exposées à la concurrence - Procédure de demande d'exemption</i>	363
<i>Titre 7. Marchés publics de faible montant</i>	363
<i>Titre 8. Marchés publics pour la désignation d'un avocat dans le cadre de la représentation légale ou en vue de la préparation d'une procédure</i>	363
<i>Titre 9. Dispositions finales, abrogatoires, transitoires et d'entrée en vigueur</i>	364
5. SECTEUR DÉFENSE	385
LOI DU 13 AOÛT 2011 RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS ET À CERTAINS MARCHÉS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES DANS LES DOMAINES DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ	387

Titre 1^{er}. Dispositions générales et définitions	387
Titre 2. Des marchés publics	391
Chapitre 1 ^{er} . Principes généraux	391
Chapitre 2. Champ d'application	394
Chapitre 3. Exclusions	395
Chapitre 4. Procédures de passation	396
Section 1 ^{re} . Publicité	396
Section 2. Droit d'accès et sélection qualitative	396
Section 3. Modes de passation	397
Sous-section 1 ^{re} . Adjudication, appel d'offres et procédure négociée avec publicité	397
Sous-section 2. Procédure négociée	397
Sous-section 3. Dialogue compétitif	399
Sous-section 4. Marchés et procédures spécifiques ou complémentaires	400
Sous-section 5. Dispositions communes	400
Chapitre 5. Conditions d'exécution	401
Section 1 ^{re} . Règles générales d'exécution	401
Section 2. Spécifications techniques	402
Section 3. Obligations sociales et fiscales	403
Section 4. Droits des tiers sur les créances	404
Titre 3. [Marchés conclus par des personnes bénéficiant de droits spéciaux ou exclusifs]	405
[Titre 3/1. Marchés exclus sur base d'intérêts de sécurité essentiels ou sur base de l'article 346 du Traité relatif au fonctionnement de l'Union européenne]	405
Titre 4. Dispositions diverses	405
ARRÊTÉ ROYAL DU 23 JANVIER 2012 RELATIF À LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS ET DE CERTAINS MARCHÉS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES DANS LES DOMAINES DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ	409
Chapitre 1 ^{er} . Dispositions générales	409
Section 1 ^{re} . Disposition liminaire	409
Section 2. Définitions et application de la taxe sur la valeur ajoutée	409
Section 3. Champ d'application	410
Section 4. Prospection du marché	411
Section 5. Moyens de communication	411
Section 6. Spécifications techniques et normes	411
Section 7. Sécurité de l'information et sécurité d'approvisionnement	413
Section 8. Variantes, options et lots	414
Section 9. Détermination, composantes et révision des prix	415
Section 10. Vérification des prix	417
Section 11. Conflits d'intérêts et ententes	418
Chapitre 2. Estimation du montant du marché	418
Chapitre 3. Publicité	419
Section 1 ^{re} . Règles générales de publicité	419
Section 2. Seuils européens	420
Section 3. Publicité européenne	421
Section 4. Publicité belge	422
Chapitre 4. Dépôt des demandes de participation et des offres	423
Section 1 ^{re} . Délais – Dispositions générales	423
Section 2. Délais en cas de publicité européenne	424
Section 3. Délais en cas de publicité belge	425
Section 4. Invitation aux candidats sélectionnés à présenter une offre	425
Section 5. Droit et modalités d'introduction des demandes de participation et des offres	426
Section 6. Délai d'engagement	428
Chapitre 5. Sélection des candidats et des soumissionnaires Droit d'accès et sélection qualitative	429
Section 1 ^{re} . Dispositions générales	429

Section 2. Droit d'accès	430
Section 3. Sélection qualitative	434
Chapitre 6. Attribution en adjudication et en appel d'offres	438
Section 1 ^{re} . Forme, contenu et signature de l'offre	438
Section 2. Métré récapitulatif et inventaire	439
Section 3. Interprétation, erreurs et omissions	440
Section 4. Enoncé des prix et lots	440
Section 5. Dépôt des offres	441
Section 6. Ouverture des offres	441
Section 7. Examen et régularité des offres	442
Section 8. Attribution du marché	446
Section 9. Conclusion du marché	447
Chapitre 7. Attribution en procédure négociée	448
Section 1 ^{re} . Seuils spécifiques	448
Section 2. Déroulement et conclusion	449
Chapitre 8. Attribution en dialogue compétitif	450
Chapitre 9. Marchés et procédures spécifiques et complémentaires	452
Section 1 ^{re} . Marché de promotion de travaux	452
Sous-section 1 ^{re} . Dispositions générales	452
Sous-section 2. Documents du marché	452
Section 2. Enchère électronique	453
Section 3. Accord-cadre	455
Section 4. Concours de travaux	455
Chapitre 10. Règles applicables aux contrats de sous-traitance	456
Section 1 ^{re} . Contrats de sous-traitance passés par des soumissionnaires et des adjudicataires qui ne sont pas des pouvoirs adjudicateurs	456
Section 2. Contrats de sous-traitance passés par des soumissionnaires et des adjudicataires qui sont des pouvoirs adjudicateurs	457
Section 3. Responsabilité du soumissionnaire et de l'adjudicataire	457
Chapitre 11. Règles générales d'exécution	458
Chapitre 12. Marchés passés par des entités adjudicatrices	458
Chapitre 13. Dispositions finales	458
6. CONCESSION	479
LOI DU 17 JUIN 2016 RELATIVE AUX CONTRATS DE CONCESSION	481
<i>Titre 1^{er}. Disposition introductive et définitions</i>	481
Chapitre 1 ^{er} . Disposition introductive et définitions	481
<i>Titre 2. Champ d'application</i>	483
Chapitre 1 ^{er} . Principes	483
Chapitre 2. Exclusions	484
Chapitre 3. Concessions et contrats mixtes ou destinés à plusieurs activités	490
<i>Titre 3. Dispositions générales</i>	492
<i>Titre 4. Dispositions applicables à la passation des concessions</i>	498
Chapitre 1 ^{er} . Principes	498
Chapitre 2. Préparation	498
Chapitre 3. Publicité et transparence	500
Chapitre 4. Attribution des concessions	502
<i>Titre 5. Règles relatives à l'exécution des contrats de concession</i>	508
<i>Titre 6. Contrôle et rapports</i>	509
<i>Titre 7. Dispositions finales, transitoires et abrogatoires</i>	510
Chapitre 1 ^{er} . Dispositions diverses	510

Chapitre 2. Dispositions modificatives et abrogatoires	511
[Chapitre 3. Dispositions transitoires et entrée en vigueur]	512
ARRÊTÉ ROYAL DU 25 JUILLET 2017 RELATIF À LA PASSATION ET AUX RÈGLES GÉNÉRALES D'EXÉCUTION DES CONTRATS DE CONCESSION	523
<i>Titre 1^{er}. Dispositions générales</i>	523
Chapitre 1 ^{er} . Définitions, taxe sur la valeur ajoutée et champ d'application de la loi	523
Section 1 ^{re} . Disposition liminaire	523
Section 2. Définitions	523
Section 3. Taxe sur la valeur ajoutée	524
Section 4. Champ d'application de la loi et seuils	524
<i>Titre 2. Dispositions relatives à la passation des concessions</i>	524
Chapitre 1 ^{er} . Publicité	524
Section 1 ^{re} . Règles générales de publicité	524
Section 2. L'avis de concession	525
Section 3. L'avis d'attribution de concession	525
Section 4. Les concessions de services sociaux et autres services spécifiques visés à l'article 34 de la loi	526
Chapitre 2. Dispositions générales	526
Section 1 ^{re} . Communications électroniques	526
Section 2. Communication orale	526
Chapitre 3. Garanties procédurales	527
Section 1 ^{re} . Documents de concession	527
Section 2. Modalités d'introduction des demandes de participation et des offres	528
Forme, signature et communication des demandes de participation et des offres	528
Modalités d'introduction des demandes de participation et des offres	529
Introduction et report	530
Dépôt et ouverture	530
Section 3. Analyse des offres	531
Chapitre 4. Sélection des candidats et des soumissionnaires	531
Section 1 ^{re} . Motifs d'exclusion	531
Définition des motifs d'exclusion	531
Modalités de preuve et de vérification de l'absence de motifs d'exclusion	534
Section 2. Critères et conditions de sélection	535
Définition des critères et conditions de sélection	535
Modalités de preuve et de vérification	536
Capacité de tiers	536
Sous-traitance	537
Section 3. Droit d'information de l'adjudicateur	537
<i>Titre 3. Dispositions relatives à l'exécution des concessions</i>	537
Chapitre 1 ^{er} . Les documents de concession	537
Chapitre 2. Règles générales d'exécution des concessions	537
Section 1 ^{re} . Moyens de communication électroniques	537
Section 2. Fonctionnaire dirigeant	538
Section 3. Garanties de bonne exécution	538
Section 4. Sous-traitance	538
Section 5. Paiements	541
Prix de la concession et avances	541
Modalités et délais de paiement du prix de la concession	542
Retard de paiement du prix de la concession	543
Clauses et pratiques abusives	544
Section 6. Modifications à la concession	544
Clauses de réexamen	544
Travaux et services complémentaires	545
Événements imprévisibles dans le chef de l'adjudicateur	545
Remplacement du concessionnaire	546

Règle “de minimis”	546
Modifications non substantielles	546
Section 7. Responsabilité décennale du concessionnaire	546
Section 8. Modalités d’exécution de la concession	547
Section 9. Manquements contractuels du concessionnaire et moyens d’action du pouvoir adjudicateur ou de l’entreprise publique agissant dans le cadre de ses tâches de service public	547
Section 10. Résiliation des concessions	548
Section 11. Actions judiciaires	549
Titre 4. Dispositions finales, abrogatoires et entrée en vigueur	549
7. TRAVAUX - CHANTIERS TEMPORAIRES OU MOBILES	571
LOI DU 6 AVRIL 1960 CONCERNANT L’EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION	573
LOI DU 4 AOÛT 1996 RELATIVE AU BIEN-ÊTRE DES TRAVAILLEURS LORS DE L’EXÉCUTION DE LEUR TRAVAIL	577
Chapitre V. Dispositions spécifiques concernant les chantiers temporaires ou mobiles	577
Section 1 ^{re} . Dispositions introductives	577
Section 2. Le projet de l’ouvrage	577
Section 3. La réalisation de l’ouvrage	578
[Section 4. Système d’enregistrement de présence]	580
[Section 5. Structure de coordination]	584
ARRÊTÉ ROYAL DU 25 JANVIER 2001 CONCERNANT LES CHANTIERS TEMPORAIRES OU MOBILES	585
Section I ^{re} . Champ d’application et définitions	585
Section II. [Ouvrages dont la surface totale est inférieure à 500 m ² où des travaux sont exécutés par plusieurs entrepreneurs]	586
[Sous-section I ^{re} . La coordination du projet de l’ouvrage]	587
[Sous-section II. La coordination de la réalisation de l’ouvrage]	588
Section III. [Ouvrages dont la surface totale est égale ou supérieure à 500 m ² ou qui appartient à l’annexe V, et où des travaux sont exécutés par plusieurs entrepreneurs]	591
Sous-section I ^{re} . La coordination du projet de l’ouvrage	591
Sous-section II. La coordination de la réalisation de l’ouvrage	593
Section IV. [Obligations particulières en matière d’instruments lors de la coordination]	596
Sous-section I ^{re} . Le plan de sécurité et de santé	596
Sous-section II. Le journal de coordination	598
Sous-section III. Le dossier d’intervention ultérieure	598
Sous-section IV. La structure de coordination	599
Section V. Chantiers où les travaux sont exécutés par un seul entrepreneur	600
Section VI. Dispositions applicables à tous les chantiers	601
Sous-section I ^{re} . Champ d’application	601
Sous-section II. Notification préalable	601
Sous-section III. La transmission, la mise à disposition et la réclamation du dossier d’intervention ultérieure	601
Sous-section IV. Obligations spécifiques des entrepreneurs	602
Sous-section V. Obligations spécifiques des intervenants	603
Section VII. Conditions d’exercice de la fonction de coordinateur	604
Sous-section I ^{re} . [Chantiers temporaires ou mobiles d’une surface totale égale ou supérieure à 500 m ²]	604
[Sous-section II. Chantiers temporaires ou mobiles d’une surface totale inférieure à 500 m ²]	611
[Sous-section III. Conditions applicables à tous les coordinateurs en matière de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles]	613
Section VIII. Dispositions finales	613

8. ENTREPRISES PUBLIQUES	631
LOI DU 21 MARS 1991 PORTANT RÉFORME DE CERTAINES ENTREPRISES PUBLIQUES ÉCONOMIQUES	633
<i>Titre I^{er}. Les entreprises publiques autonomes</i>	633
Chapitre I ^{er} . Classification de certains organismes d'intérêt public parmi les entreprises publiques autonomes	633
Chapitre II. Le contrat de gestion	634
Section I ^{re} . Définition et contenu	634
Section II. Conclusion, approbation, fin et renouvellement	635
Chapitre III. Autonomie	636
[Chapitre XIII. Dispositions particulières relatives aux entreprises publiques autonomes actives dans des secteurs ouverts à la concurrence]	639
9. SOINS DE SANTÉ	641
LOI COORDONNÉE DU 14 JUILLET 1994 RELATIVE À L'ASSURANCE OBLIGATOIRE SOINS DE SANTÉ ET INDEMNITÉS	643
<i>Titre III. De l'assurance soins de santé</i>	643
Chapitre III. Des prestations de santé	643
Chapitre V. Des rapports avec les dispensateurs de soins, les services et les établissements	652
Section XIV ^{bis} . [Dispositions particulières relatives aux spécialités pharmaceutiques et aux dispositifs médicaux sous-utilisés en hôpital]	652
10. DISPOSITIONS PÉNALES	653
CODE PÉNAL DU 8 JUIN 1867	655
<i>LIVRE II. Des infractions et de leur répression en particulier</i>	655
<i>Titre III. Des crimes et des délits contre la foi publique</i>	655
Chapitre IV. [Des faux commis en écritures, en informatique et dans les dépêches télégraphiques]	655
Section I ^{re} . Des faux en écritures authentiques et publiques, en écritures de commerce ou de banque et en écritures privées	655
Section II. Des faux commis dans les passeports, ports d'armes, livrets, feuilles de route et certificats	656
<i>Titre IV. [Des crimes et délits contre l'ordre public, commis par des personnes qui exercent une fonction publique ou par des ministres des cultes dans l'exercice de leur ministère]</i>	656
Chapitre III. [Du détournement, de la concussion et de la prise d'intérêt commis par des personnes qui exercent une fonction publique]	656
Chapitre IV. [De la corruption de personnes qui exercent une fonction publique]	657
Chapitre VII. De quelques délits relatifs à la tenue des actes de l'état civil	657
<i>Titre V. Des crimes et des délits contre l'ordre public commis par des particuliers</i>	657
Chapitre IV. Des entraves apportées à l'exécution des travaux publics	657
Chapitre VIII. Des infractions relatives à l'industrie, au commerce et aux enchères publiques	657
<i>Titre VI. Des crimes et des délits contre la sécurité publique</i>	658
Chapitre I ^{er} . [De l'association formée dans le but d'attenter aux personnes ou aux propriétés et de l'organisation criminelle]	658
TABLE DE LÉGISLATION	659